

Synthèse du règlement des études de la 1^{ère} année

BLOC Cours Fondamentaux → 21 ECTS	BLOC Conférences de Méthode → 32 ECTS	BLOC Cours Spécialisés, Sport & ateliers → 5 ECTS
CF 1 (1 ^{er} semestre)	CM 1 (1 ^{er} semestre)	CS + sport (ou équivalent : 1 CS sur certificat médical) ou engagement étudiant crédité (engagement associatif, engagement citoyen) + sport ou engagement étudiant crédité (engagement associatif, engagement citoyen) + CS 4 ECTS
CF 2 (1 ^{er} semestre)	CM 2 (1 ^{er} semestre)	
CF 3 (1 ^{er} semestre)	CM 3 (1 ^{er} semestre)	
CF 4 (1 ^{er} semestre)	CM 4 (2 ^{ème} semestre)	
CF 5 (2 ^{ème} semestre)	CM 5 (2 ^{ème} semestre)	
CF 6 (2 ^{ème} semestre)	CM 6 (2 ^{ème} semestre)	
CF 7 (2 ^{ème} semestre)	CM de LV A (annuelle)	
Moyenne au bloc > 10/20 et aucune note inférieure à 8/20 * bloc validé à la 1 ^{ère} session Note(s) inférieure(s) à 8/20 * 2 ^{ème} session obligatoire Note(s) > 8/20 et < 10/20 * 2 ^{ème} session possible sur demande auprès de la Scolarité (refus de compensation)	Moyenne au bloc > 10/20 et aucune note < 10/20 * bloc validé CM évaluées en contrôle continu * pas de 2 ^{ème} session ! Les points au-dessus de 10/20 obtenus dans une CM de langue renforcée sont comptabilisés au titre des épreuves facultatives	Ateliers de création/ remédiation(validation sans note, pas de 2 ^{ème} session) 1 ECTS
Bloc Cours transversaux → 2 ECTS		Bloc CS / Sport / Ateliers : moyenne au bloc > 10/20 et CS > 8/20 * bloc validé en 1 ^{ère} session Note(s) CS < 8/20 * 2 ^{ème} session obligatoire
CT (2 ^{ème} semestre) Bloc validé à la 1 ^{ère} session si ≥ 10/20 si note < 10/20 2 ^{ème} session		Contrôle continu pour engagements, ateliers et LVC * pas de 2 ^{ème} session possible 2 ^{ème} session possible en sport

Les étudiantes et étudiants de 1^{ère} année peuvent choisir 2 CS au maximum.

En cas de CS en langue étrangère, celui-ci est obligatoirement choisi en CS facultatif, sauf si l'étudiante ou l'étudiant justifie auprès de la direction des langues et des études d'un niveau B2 dans la langue.

Les étudiantes et étudiants de chaque année peuvent choisir des enseignements facultatifs.

Les points au-dessus de 10/20 sont affectés au total global des points permettant de déterminer la moyenne générale de l'année calculée sur 60 crédits ECTS.